

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



DISTRICT DE L'AUDE
DE FOOTBALL

Saison 2021/2022
L'Officiel n° 37
Du 14 juin 2022

L'OFFICIEL

11



LES VALEURS DU FOOTBALL

P

PLAISIR

Plaisir de jouer à tout âge
et tout niveau

R

RESPECT

Respecter l'adversaire,
l'arbitre, l'encadrement

Ê

ENGAGEMENT

Engagement
du corps et du cœur

T

TOLÉRANCE

Exemplaire dans l'accueil
de toutes les aptitudes

S

SOLIDARITÉ

Solidarité du football français
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football

BP 1037 - 7 Rue Haute

11860 CARCASSONNE CEDEX 9

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : secretariat@aude.fff.fr

NOS PARTENAIRES



meilleurtaux.com



PRÉFET
DE L'AUDE



cuisinella
A l'écoute de vos envies

Get iT!
L'e-shop de vos outils d'animation réseau



FRANCE PEINTURE
Un résultat haut en couleur

CASTELNAUDARY - rue J.B. PERRIN - 04 68 23 53 43
REVEL - Av. de Castelnaudary - 05 62 18 40 91
VILLEFRANCHE DE L. - Av. F. Mitterrand - 05 34 43 65 83

Comite de direction

Réunion du 03/06/2022

Président :

Pierre MICHEAU

Présents :

Mmes Emmanuelle CONTRERAS,

MM. Cédric LOPEZ, Thierry LESVIGNE, Jean-Luc MORIN,

Présents en Visioconférence :

Gilles DODEMAN, Franck CARRIQUI, Caroline MERLIN, Franck VARILLES,

Assistent :

Pascal RIOU, Pierre QUEAU, Yoann VINCENT, Damien TRASTET

Excusés :

Sandra ESPEUT Henry MONTESPAN, Nordine CHAMLAL, Fabienne GINER, Nicolas BELLEGUEULLE, Nicolas FROMENT, David CARRASCO, Alexandre BANDIERA, Pierre FABRE, Frédéric BOUILLERE, Patrice BOFFELLI, Sébastien VIVO.

Actualités du District

Réunion de planification

Le Président annonce la programmation d'une réunion le 4 juillet 2022 afin de planifier les actions des commissions pour la saison prochaine.

Par ailleurs, s'est tenue une réunion avec le département juridique afin de faire un bilan de la saison et de prévoir l'organisation des commissions pour la saison 2022/2023.

Recrutement d'un apprenti

Le Président annonce l'embauche de Kévin FROUTE en alternance à compter de la rentrée 2022. Kévin actuellement en stage sera chargé de l'organisation des événements du District.

Commission FUTSAL

Pierre Micheau annonce la candidature de Jihed TAHEBY à la présidence de la commission Futsal. Le Comité Directeur valide cette candidature.

Réunion Districts – Ligue – LFA

Le Président Micheau a participé à une réunion en présence de Vincent Nologues, Président de la LFA. Au cours de cette réunion ont été évoqués les contrats d'objectifs qui vont évoluer avec des contraintes supplémentaires pour les District.

Vote des règlements du District

Le Comité Directeur valide les règlements suivants :

- Dispositions communes
- Règlement d'administration générale (présenté à l'AG pour un vote par les clubs)

Le Comité Directeur votera des modifications aux règlements spécifiques à la rentrée 2022 avant le début des compétitions.

Bilan de la campagne ANS

Au total, ce sont 18 clubs qui ont déposé des dossiers pour cette instance. Un groupe de travail va être mis sur pied pour déterminer les montants des aides qui seront proposés à la Ligue, décisionnaire finale des sommes attribuées.

Challenge de l'Esprit Sportif

Damien TRASTET présente les tableaux du challenge de l'Esprit sportif et les implications sur les classements des poules seniors.

Horaires d'été du District

Le District va adapter les horaires d'ouverture à compter du 10 Juin de la façon suivante :

- Le District ne sera plus ouvert les samedis à compter du 10 juin
- L'ouverture se fera en horaires d'été à compter du 11 juillet de 9h00 à 13h00
- Le District sera fermé du 29 Juillet au 21 Août.

Les clubs sont priés d'en prendre note.

Validation des LABELS

Sur proposition de la commission des LABELS JEUNES, le Comité Directeur valide l'attribution des Labels Jeunes de la façon suivante pour la période 2021/2024 :

- Label Jeunes Espoir : HAUT-MINERVOIS OL.
- Label Jeunes Excellence : TRAPREL PENNAUTIER FC – FU NARBONNE (Label attribué par la FFF).
- Label Ecole de Foot au féminin OR : FF BASSIN CARCASSONNAIS
- Label Ecole de Foot au Féminin ARGENT : FC CORBIERES MEDITERRANEE
-

VALIDATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2022-2023

Le Comité de direction valide le budget prévisionnel 2022-2023.

Situation financière des Clubs

Les clubs mentionnés ci-dessous, redevables auprès du District, sont invités à s'acquitter de leur dette.

Pour les clubs ayant opté pour le prélèvement mensuel, celui-ci s'effectuera le 25 juin 2022

Pour les clubs n'ayant pas opté pour le prélèvement mensuel, le paiement de cette dette doit être parvenue au District obligatoirement avant le 25 juin 2022 dernier délai

En cas de non-paiement avant l'assemblée générale du district le 25 juin 2022 :

- les dossiers d'engagements des équipes dans les diverses compétitions des clubs concernés, ne seront pas pris en compte pour la saison prochaine et leurs licences seront bloquées jusqu'à paiement.
- les clubs ne pourront pas voter à l'assemblée générale du district du 25 juin 2022

581877	ALARIC FC	788,99 €
505991	ALZONNE F.C.	866,93 €
564227	AEF	93,00 €
554462	ARMISSAN FC	226,00 €
518004	ARZENS E.S.	567,52 €
560537	ASC MAHORAISE	1 048,37 €
548103	BADENS	161,95 €
582089	BAGES AJS	2 467,81 €
781263	BASSIN CARCAS FEM	282,58 €
516118	BELPECH U.S.	265,42 €
519689	BRAM A.S	615,43 €
590237	BRIOLET FC	516,10 €
560277	CARCAS DOMAIRON AS	950,92 €
547377	CARCASSONNE AS	1 329,78 €
548132	CARCASSONNE FAC	871,38 €
564161	CASTEL FC CHAURIEN	279,53 €
522805	CAUX SAUZENS F.C	391,23 €
515424	CHALABRE F.C	573,38 €
505973	CONQUES U.S.	821,63 €
580919	CORBIERES MEDITERRANEE	745,91 €
528505	CUXAC AUDE OL	746,12 €
564150	ESPERAZA AS	2 478,83 €
552043	ESPOIR COURSANAIS	2 068,19 €
517800	FANJEAUX E.S.	549,49 €
560767	FC HAUTES CORBIERES	1 196,90 €
560279	FLEURY FC	2 055,02 €
581405	GFPLM	219,18 €
560893	GOAL	2 211,20 €
564181	GCSM	702,80 €
547920	GFC	531,36 €
563596	HAUT MINERVOIS OL	1 904,10 €
553414	LAUQUET FC	461,16 €
533755	LE COUGAING F.C.	561,86 €
560998	LES COLLEGUES FOOTEUX-TEAM FUTSAL	201,00 €
538458	LES MARTYS OL	978,41 €
564062	LEZIGNAN ATLAS	1 223,00 €
590197	LUC FC	491,03 €
549438	MALEPERE F.C.	1 280,85 €
550702	MALVES E.S.	332,53 €

539814	MAS STE PUELLES F.C.	965,07 €
549437	MINERVOIS U S	1 560,46 €
563669	MONTOL-SAISS-MOUSSOUL OL	658,93 €
560236	MONTREAL FC	221,42 €
552807	MOUSSAN MONTREDON	385,69 €
581261	MT NOIRE US	585,40 €
890450	NARBONNAIS SPORTING FUTSAL	50,00 €
580676	NARBONNAIS UFC	1 642,41 €
540547	NARBONNE F.U.	434,53 €
506197	NAUROUZE LABASTIDE	2 598,44 €
564014	OL DES CORBIERES ST ANDREEN	595,88 €
533130	PEXIORA A S	1 010,19 €
527203	PEZENS USA	1 243,10 €
564098	PIEUSSE RC	433,81 €
524095	QUILLAN FC	1 934,61 €
519687	RAZES LASSERRE	606,38 €
580855	SALLELOIS FC	158,88 €
527209	SALLES HERS U S	375,13 €
539816	SOUILHE F C	74,52 €
534933	ST MARTIN LALANDE	487,78 €
525531	ST NAZAIRE F C	401,69 €
520185	ST PAPOUL O S	990,98 €
521348	STE EULALIE VILLESEQ	731,80 €
548191	TRAPPEL P	488,77 €
550059	UF LEZIGNANAIS	874,15 €
582387	VILLASAVARY US	356,61 €
548101	VILLEDUBERT F C	691,74 €
529108	VILLEGLY F C	2 156,75 €
527488	VILLEPINTE A S	63,00 €

Le Président
M. Pierre Micheau



Le secrétaire général
M. Nicolas BELLEGUEULE



Commission Statuts Et Règlements

Pv du 09 juin 2022

Présents : GIRARD Yves, RUIZ Michel, CARRIQUI Franck
Assiste : Damien TRASTET

Challenge Loubatieres U15

rencontre n° 24522136 du 04/06/2022

LUC Fc 1 / Carcassonne Fac 3

Vu la confirmation de la réserve reçue le 06/06/2022 et vu que la réserve déposée par le dirigeant entraîneur du club de LUC 1, n'apparaît pas sur la FMI, mais que sa déposition a été confirmée par l'arbitre et le délégué présents sur le match susvisé

La commission la juge recevable

Le motif évoqué étant : « la réserve porte sur la qualification/et la participation de joueurs du FAC susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle d'une équipe supérieure de ce club, celle-ci ne jouant pas ce week-end du samedi 4 et dimanche 5 juin 2022 »

Après étude du dossier il ressort que

L'équipe supérieure au FAC 3 ne jouant pas ce jour ou le lendemain est le FAC 11 U14R son dernier match étant le 26/05/2022 contre THUIR FC 11

Après étude de cette FMI il en ressort :

Qu'aucun joueur présent lors du match du FAC 11 U14R du 26/05/2022 n'a évolué avec l'équipe du FAC 3 lors du match susvisé

La commission juge cette réserve INFONDÉE

Confirme le résultat acquis sur le terrain

Les droits de confirmation seront portés à la charge du club de LUC 1 soit 32 €

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans les conditions de forme et délais prévus à l'article 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Le Président de la Commission


Yves GIRARD

Commission seniors

PV du 09/06/2022

Président : M. Alexandra BANDIERA

Rectification PV du 30/05/2022

La commission informe les clubs qu'il y a eu une erreur lors de la rédaction du dernier PV du 30/05/2022

En effet il y a bien **deux montées dans chaque poule de D3.**

Finales D2 et D3 le 12/06/2022 à Villeneuve Minervois

Finale D3 à 14h30 : FC CHAURIENS – FCCM₂

Finale D2 à 17h30 : ST NAZAIRE – AS BRAM

Le premier club cité sera gestionnaire de la FMI et devra fournir la tablette.

Demi-finales coupes le 19/06/2022

COUPE LOPEZ « MEILLEUR TAUX.COM »

AS PEXIORA – FAC

MOUSSAN – HMO

COUPE FAVRE

ST EULALIE – AS BRAM

FANJEAUX – VILLEGLY

COUPE DES RESERVES

TREBES ₂ – BRIOLET ₂

UFL ₂ – GRUISSAN ₂

Classements finaux

Veillez trouver ci-dessous les classements finaux à la suite de la validation du challenge du fair-play par la commission de discipline et sous réserve des différents dossiers en cours.

D1 « PROFYLEX »

1	HAUT MINERVOIS OL	59
2	NARBONNAIS UFC	46
3	STE EULALIE VILLESEQ	36
4	U.S. DU MINERVOIS	34
5	TREBES FC 2	34
6	NAUROUZE LAB	29
7	CUXAC AUDE O	28
8	CHALABRE F C	28
9	PEXIORA A S	26
10	CASTELNAUDARY 2	18
11	RAZES OLYMPIQUE	18
12	LIMOUX FC	8

D2 POULE A

1	BRAM AS	48
2	ALZONNNE	46
3	CAUX/SAUZENS	43
4	NAUROUZE LAB 2	43
5	FANJEAUX E.S	43
6	MON-SAISSAC-MOUSS	43
7	F.C. MALEPERE	31
8	SALLES/HERS	30
9	FC QUILLAN	29
10	US MONTAGNE NOIRE	27
11	ST PAPOUL OS	24
12	F.C. LAUQUET	19
13	BELPECH U.S.	12

D2 POULE B

1	F.C ST NAZAIROIS58	
2	FC BRIOLET 2	41
3	ALARIC FC	36
4	VILLEGLY	32
5	MOUSSAN 2	31
6	M.J.C GRUISSAN 2	31
7	VILLEDUBERT	31
8	TRAPEL/PENNAUTIER	30
9	HAUT MINERVOIS 2	28
10	CONQUES 2	26
11	COURSAN E.C	20
12	PEZENS USA 2	2

D3 POULE A

1	FC CHAURIENS	55
2	A.S. ESPERAZA	55
3	MAS STES PUEL	50
4	R.C. PIEUSSE	50
5	U.S DE VILLASAVARY	37
6	LE COUGAING	32
7	SOUILHE F C	26
8	PEXIORA A S 2	20
9	BRAM AS	20
10	CASTEL 3	17
11	ST PAPOUL OS 2	4
12	ALZONNE FC 2	4

D3 POULE B

1	FC CORBIERES MEDIT. 2	43
2	CUXAC AUDE O 2	41
3	MOUSSAN O. 3	36
4	ET.S. MALVOISE	32
5	U.F. LEZIGNANAIS 2	25
6	NARBONNAIS UFC 2	23
7	TRAPEL PENNAU FC 2	18
8	U.S. DU MINERVOIS 2	14
9	STE EULALIE VILLESEQ 2	14
10	VILLEGLY 2	12
11	AS DOMAIRON	-3

D4 POULE A

1	ARZENS E S	44
2	VILLEPINTE AS	38
3	MONT-SAISSAC - MOUSS 2	28
4	NAUROUZE LAB 3	25
5	ST MARTIN LALANDE	25
6	LES MARTYS O	21
7	MAS STES PUEL 2	20
8	SALLES/HERS 2	-1
9	U.S DE VILLASAVARY 2	-5

D4 POULE B

1	ARZENS E S 2	34
2	ASC DES ILES	32
3	FANJEUX E S 2	24
4	RAZES OLYMPIQUE 2	16
5	A.S.C.MAHORAISE	15
6	LIMOUX FC 2	10
7	BELPECH U.S. 2	6
8	FC QUILLAN 2	-2
9	F.C. MALEPERE 2	0
9	F.C. LAUQUET 2	0

D4 POULE C

1	F.C. ST NAZAIROIS 2	37
2	FC CORBIERES MEDIT. 3	30
4	OC ST ANDREEN	22
5	BADENS R.C.RU	13
6	AJS . BAGES	12
7	FCHC	11
8	F.C. VILLEDUBERTOIS 2	5
9	FLEURY FC	0
9	LEZIGNAN ATLAS	0

Suite à la décision de la commission de discipline de mettre hors compétition les équipes d'Atlas Lezignan et du FC Fleury, le classement de la division 4 Poule C est modifié conformément aux articles 32 et 33 du règlement des dispositions communes du District de l'Aude.

Le président de commission

M. BANDIERA Alexandre

